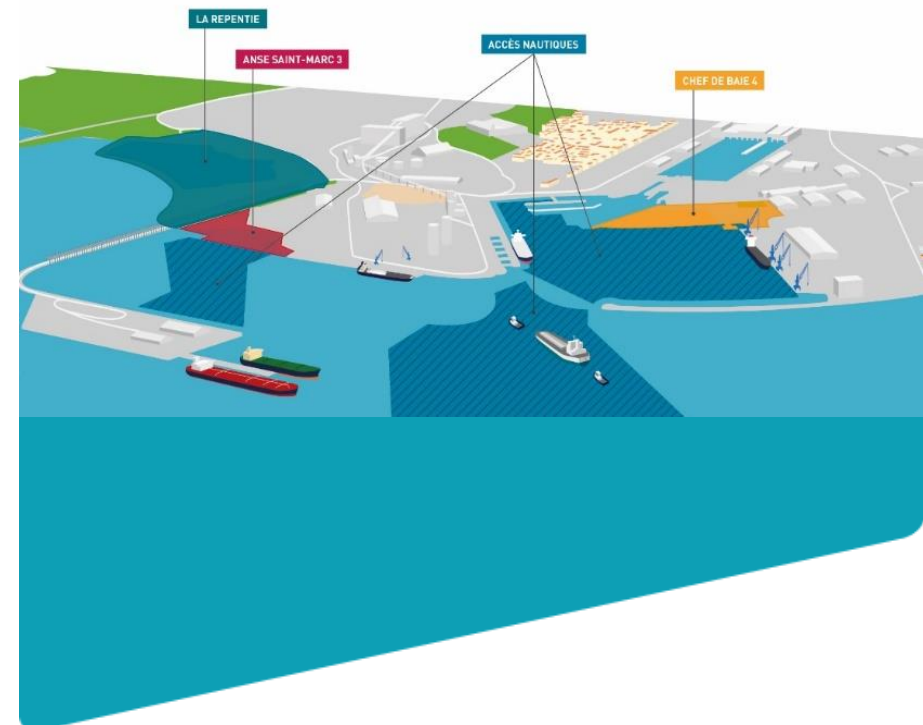




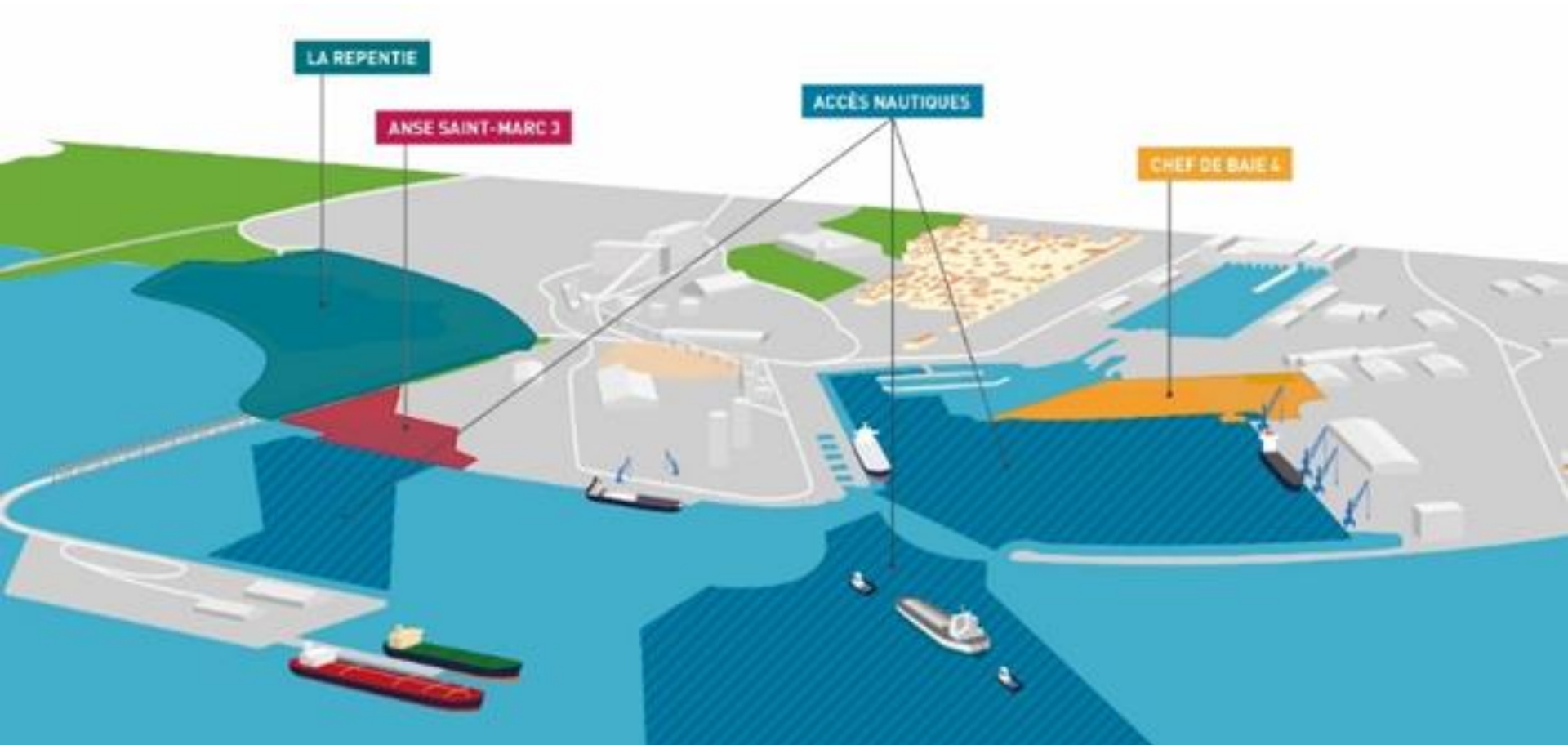
Ordre du jour

- Présentation du projet d'aménagement et de l'arrêté d'autorisation préfectoral
- Le CCS et son fonctionnement
- Etat d'avancement et planning prévisionnel de réalisation des travaux
- Bilan du suivi des mesures « Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner »
- Présentation de la plateforme SEAPOLAR
- Préparation du prochain conseil (date et ordre du jour)
- Questions diverses



Le projet d'aménagement et l'arrêté d'autorisation préfectoral

4 opérations



Le projet d'aménagement et l'arrêté d'autorisation préfectoral

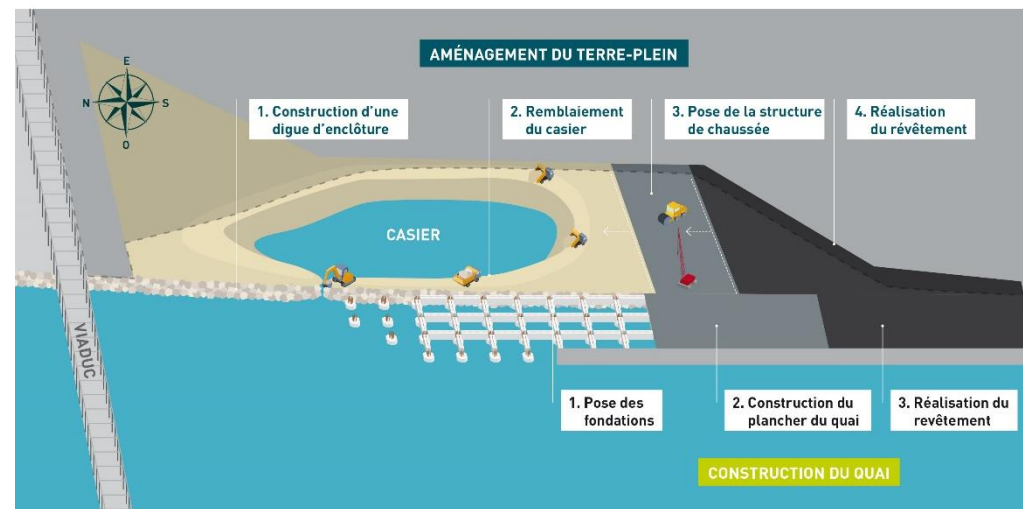
Chef de Baie 4 : construire un nouveau terminal

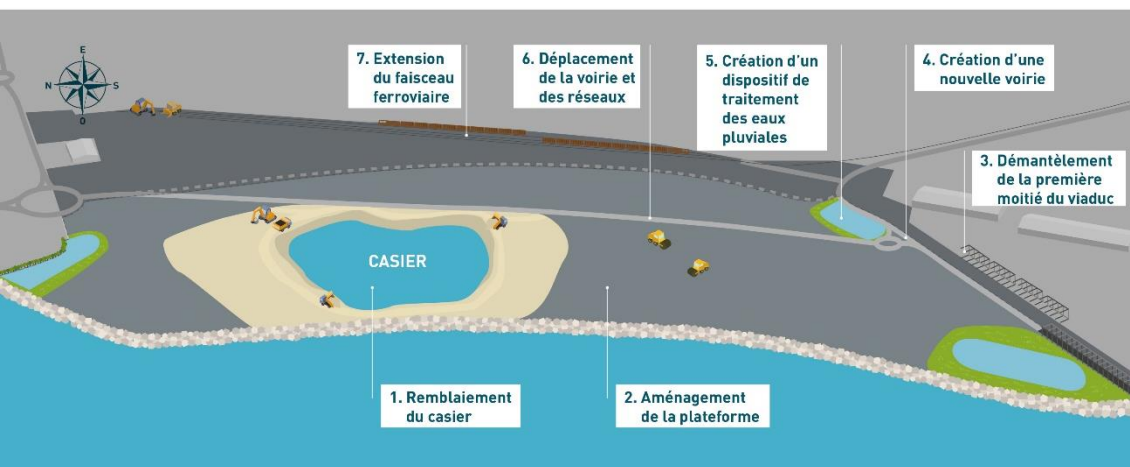
- construction d'un quai de 250 m
- aménagement d'un terre-plein de 6 ha



Anse Saint-Marc 3 : bâtir un terminal pour les Energies Marines Renouvelables

- construction d'un quai de 250 m
- aménagement d'un terre-plein de 6 ha



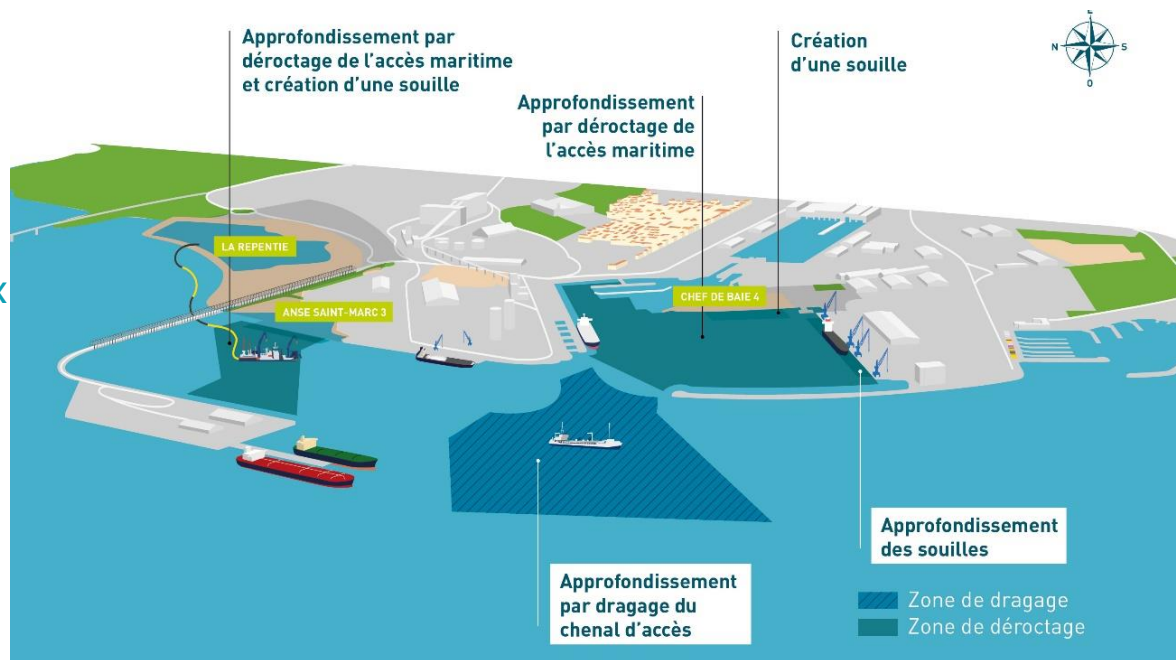


La Repentie : aménager une plateforme logistique

- aménagement de 35 ha

Améliorer les accès maritimes

- Dragage de 550 000 m³ de sédiments
- Déroctage de 700 000 m³ de matériaux marno-calcaire





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°20EB0563
PORTANT AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES
ARTICLES L. 181-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

CONCERNANT
LE PROJET « PORT HORIZON 2025 »
sur la commune de La Rochelle

LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.181-1 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne ;

Vu le décret n°2015-424 du 15 avril 2015 portant création du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis ;

Vu la demande présentée par le Grand Port Maritime de La Rochelle en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour le projet « Port Horizon 2025 » à La Rochelle ;

Vu l'accusé de réception du dossier d'autorisation environnementale en date du 1^{er} août 2018 ;

Vu l'ensemble des pièces du dossier de la demande susvisée ;

Vu la demande de compléments faite au Grand Port Maritime de La Rochelle en date du 19 octobre 2018 ;

Vu les courriers en date du 19 décembre 2018 et du 14 février 2019 prolongeant jusqu'au 30 mars 2019 le délai accordé au Grand Port Maritime de La Rochelle pour répondre à la demande de compléments en date du 19 octobre 2018 ;

Vu les compléments transmis par le Grand Port Maritime de La Rochelle en date du 29 mars 2019 ;

Vu l'avis du département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines du Ministère de la Culture en date du 11 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Service Littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du 18 février 2019 ;

Vu l'avis de l'Autorité Environnementale en date du 12 juin 2019 ;

Vu l'avis conforme favorable du Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en date du 12 juin 2019 ;

Vu l'avis défavorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 26 juillet 2019 ;

Vu l'avis conforme favorable des ministres de la transition énergétique et solidaire et de l'agriculture et de l'alimentation en date du 20 septembre 2019 ;

Vu la demande d'avis à l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} août 2018 ;

1

Arrêté préfectoral n°20EB0563 du 29 juin 2020

- Encadre les **conditions de réalisation des travaux d'aménagement portuaire** du Projet Port Horizon 2025 et d'exploitation ultérieure
- **28 mesures ERCA**
 - 1 mesure d'évitement
 - 13 mesures de réduction
 - 4 mesures de compensation
 - 10 mesures d'accompagnement
- Durée de **30 ans**

[Lien](#)

Biodiversité terrestre

1 mesure d'évitement
2 mesures de réduction
3 mesures de compensation

Milieu marin

7 mesures de réduction
1 mesure de compensation
4 mesures d'accompagnement

28 mesures ERCA

Cadre de vie, milieu humain

4 mesures de réduction
6 mesures d'accompagnement

Mesure N°	Description
ME1	Mise en défens et gestion extensive de 1 000 m ² de surface avec présence de l'Odontite de Jaubert
MR1	Réduction des incidences physiques et biologiques des immersions des déblais de dragage (clapages) sur les sites d'Antioche et du Lavardin
MR2	Réduction des incidences du rejet de déroctage de matériaux marno-calcaires
MR3	Effarouchement des oiseaux nicheurs par l'installation de mâts télescopiques avec cerfs-volants en forme de rapace et passages hebdomadaires d'un maître-chien
MR4	Réduction des incidences des rejets pluviaux sur la qualité des eaux marines
MR5	Réduction des incidences des lixiviats du massif de déchet de Chef-de-Baie 4 sur le milieu marin
MR6	Réduction des émissions de gaz à effet de serre
MR7	Réduction des incidences sur la circulation au sein et aux abords du Grand Port Maritime (report modal)
MR8	Réduction des apports en matériaux d'emprunt et de ressources minérales
MR9	Réduction de l'incidence paysagère dans le port
MR10	Réduction des incidences des anodes galvaniques sur le milieu marin
MR11	Réduction des incidences du bruit sous-marin sur les mammifères marins, tortues et poissons
MR12	Réduction des incidences de la présence d'engins pyrotechniques non-explosés
MR13	Réduction du risque de dissémination des espèces exotiques envahissantes par la mise en œuvre d'un plan d'éradication des espèces exotiques envahissantes

Mesure N°	Description
MC1	Compensation par l'enlèvement de la Crépide pour restaurer sur une vase subtidale sur une zone de 16,1 ha
MC2	Compensation des incidences sur les oiseaux nicheurs par la création d'un corridor biologique et d'habitats favorables de 3,18 ha
MC3	Compensation des incidences sur les oiseaux nicheurs par la restauration écologique d'une parcelle de 4,09 hectares dans le secteur de Chef de Baie (parcelle cadastrale HA89)
MC4	Compensation des incidences sur les oiseaux nicheurs par la restauration écologique de milieux naturels de 10 ha
MA1	Accompagnement par la création et la mise en place d'un comité d'information et de suivi
MA2	Accompagnement par la création et la mise en place d'un conseil consultatif scientifique
MA3	Mesure d'accompagnement pour la mise en œuvre d'un programme de recherche sur la compréhension de l'effet de variables environnementales sur la qualité du milieu
MA4	Accompagnement pour la connaissance de la qualité des fonds marins de la zone d'attente et réflexion pour la mise en place d'une mesure de gestion
MA5	Mesure d'accompagnement par la mise en œuvre d'un programme de recherche sur le devenir de l'Aluminium, du Zinc et de l'Indium, provenant des anodes galvaniques, dans les milieux
MA6	Accompagnement par la mise en place d'un observatoire pour les bilans d'émissions de gaz à effet de serre des travaux
MA7	Accompagnement pour la connaissance du bruit sous-marin lié au trafic maritime dans le chenal d'accès au Grand Port Maritime
MA8	Accompagnement pour la connaissance du bruit aérien lié aux travaux du projet « Port Horizon 2025 » et à l'exploitation du Grand Port Maritime
MA9	Accompagnement pour la connaissance de la qualité de l'air et de la modélisation de celle-ci en fonction des activités portuaires
MA10	Mise en place d'un système de management et de suivi environnemental

Présentation du projet d'aménagement et de l'arrêté d'autorisation préfectoral

Questions ?

Le Conseil Consultatif Scientifique (CCS) et son fonctionnement

Composition

- **7 Scientifiques**
- DDTM et DREAL invitées à assister au CCS

Champ de compétence

- **proposer et valider les protocoles de suivi** des mesures Eviter-Réduire-Compenser
- **analyser les résultats des suivis** mis en œuvre et proposer le cas échéant des mesures correctrices en cas de non-efficacité d'une mesure
- **établir un indice de qualité global environnemental** des milieux concernés pour suivre son évolution dans le temps
- proposer des programmes de **Recherche et Développement** en lien avec certaines questions qui pourraient émerger

Animation

- Port Atlantique La Rochelle assure l'animation

Présidence

- Président à élire : chargé de représenter le CCS et de valider les comptes rendus

Convocation des membres :

- Convocation par mail (prévenance de 15j)
- **Ordre du jour** fixé par PALR et les membres du CCS
- **1 réunion / an**
- **Présentation** du niveau d'avancement global des opérations, des mesures Eviter Réduire Compenser et Accompagner, focus sur des sujets spécifiques
- Tenue des réunions à **PALR ou par visioconférence**

Compte-rendu de réunion

Projet envoyé par PALR au président pour validation et diffusion aux membres dans un délai d' un **mois**.

Pas d'informations relevant de **secret industriel ou commercial**

- **Mise en ligne** sur le site internet du Port.

Intervention éventuelle au Comité d'Information et de Suivi (CIS)

- Possibilité de **saisine du Conseil Consultatif Scientifique (CCS)** sur des thématiques spécifiques
- **Président** chargé de représenter le CCS

Questions ?

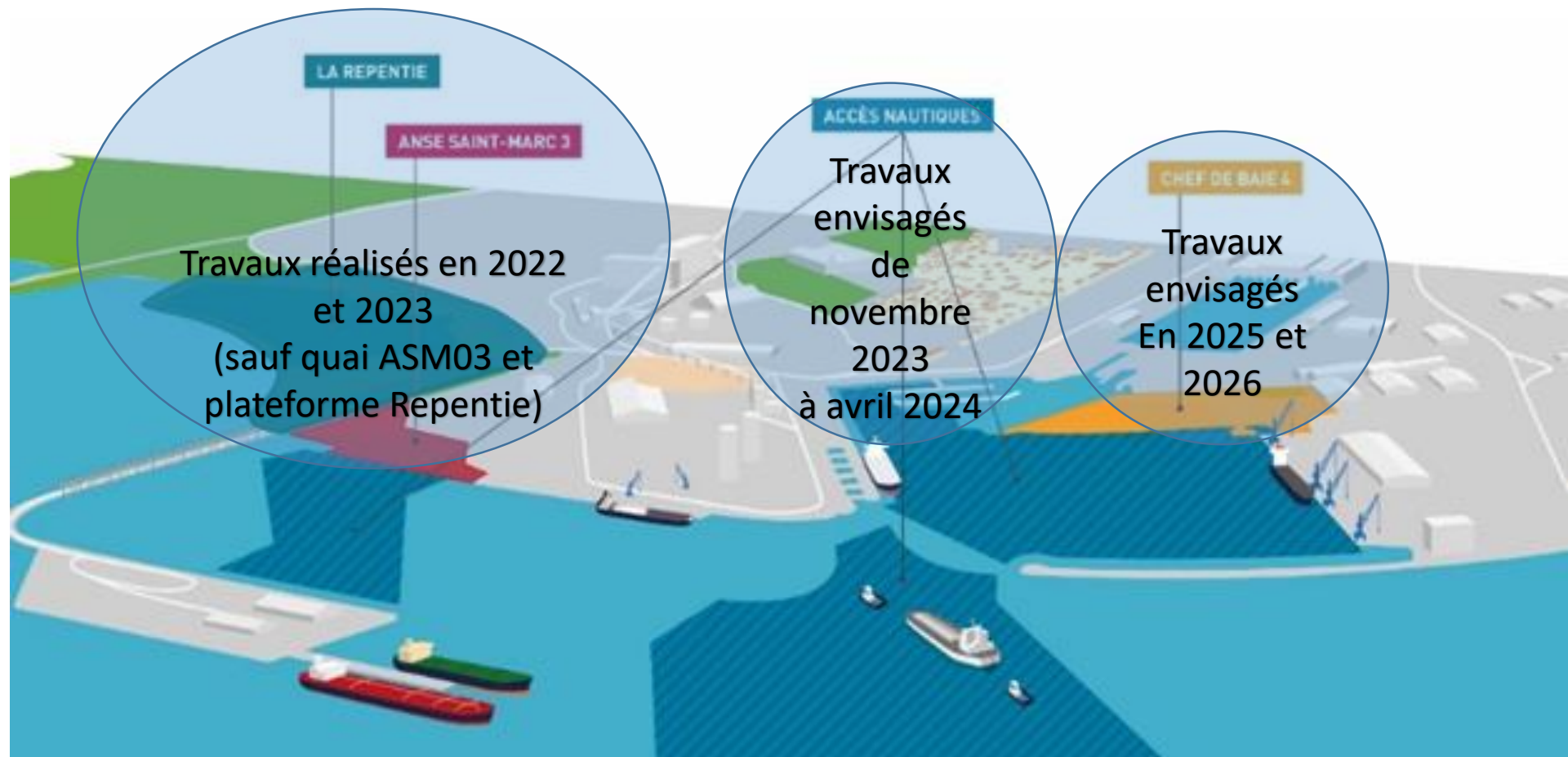
Election du président

Planning prévisionnel de réalisation de travaux

Etat d'avancement

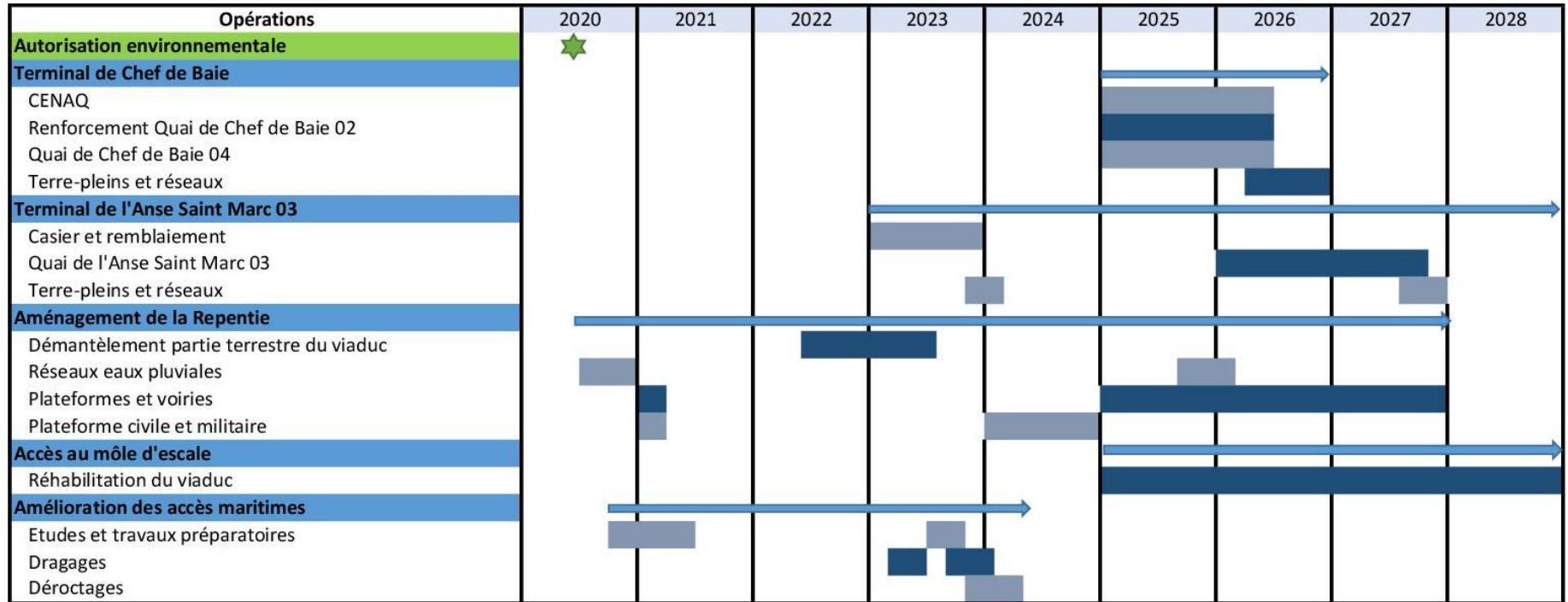
Projet et calendrier général

Engagement des 4 opérations



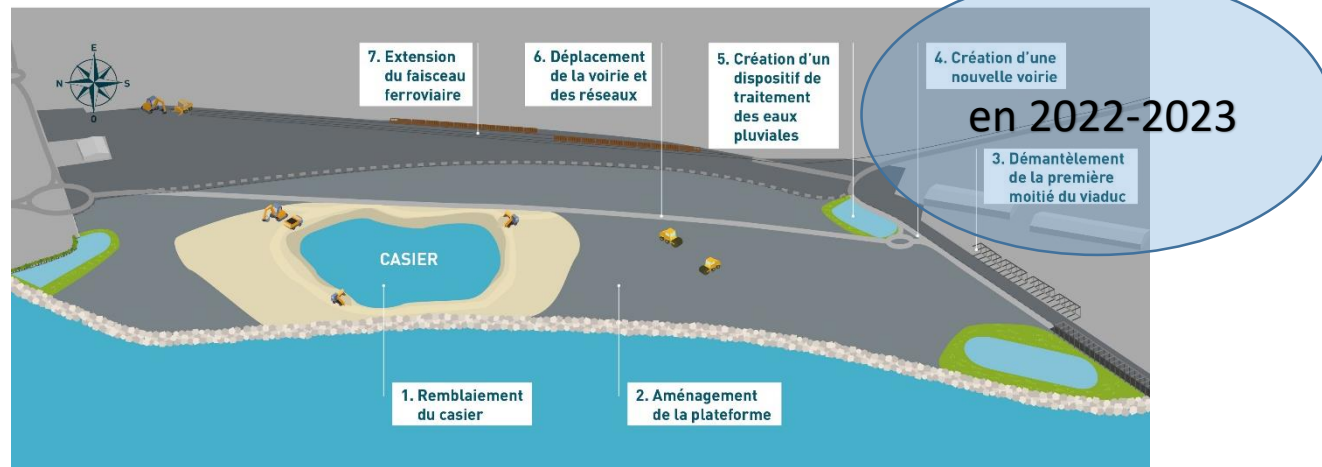
Informations détaillées sur www.larochelle.port.fr

Planning prévisionnel de réalisation des travaux du Port



=> Actualisé en 05/23

Etat d'avancement : Démantèlement du viaduc



Calendrier

- Dévoisement des canalisations en 2022
 - Fin des travaux en novembre 2022
- Démantèlement de la partie terrestre du viaduc
 - Travaux de décembre 2022 à juin 2023

Enjeux environnementaux

- Avifaune
- Espèces Exotiques Envahissantes
- BEGES
- Poussières

Etat d'avancement : Démantèlement viaduc – Phasage (1/2)



REP	003E	REPDIR_DEMANT_VIADUC_ACCESS_003E_003E000000.dwg	
Démantèlement du viaduc			
Plan de phasage - 1			
Format : A3	Echelle :	Projection : L93CC46	
21/06/2022	A.JANTZEN	S.PETIT	Mise à jour
19/11/2021	L.VANDEKREKELER	S.PETIT	Plan initial
Date	Auteur	Contrôle	Observations

Etat d'avancement : Démantèlement viaduc – Phasage (2/2)

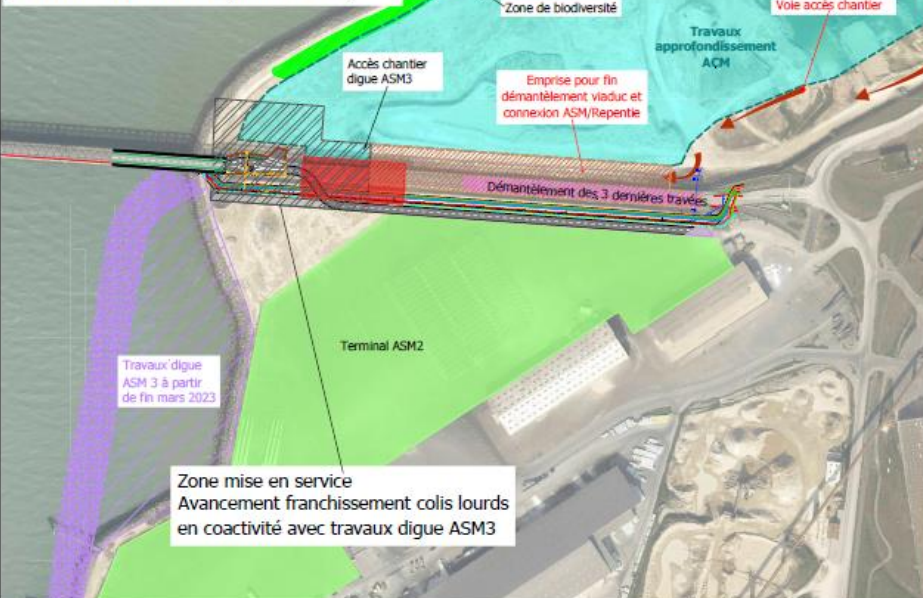
Phase 3 : travaux sous coupure de circulation avant fin mars 2023



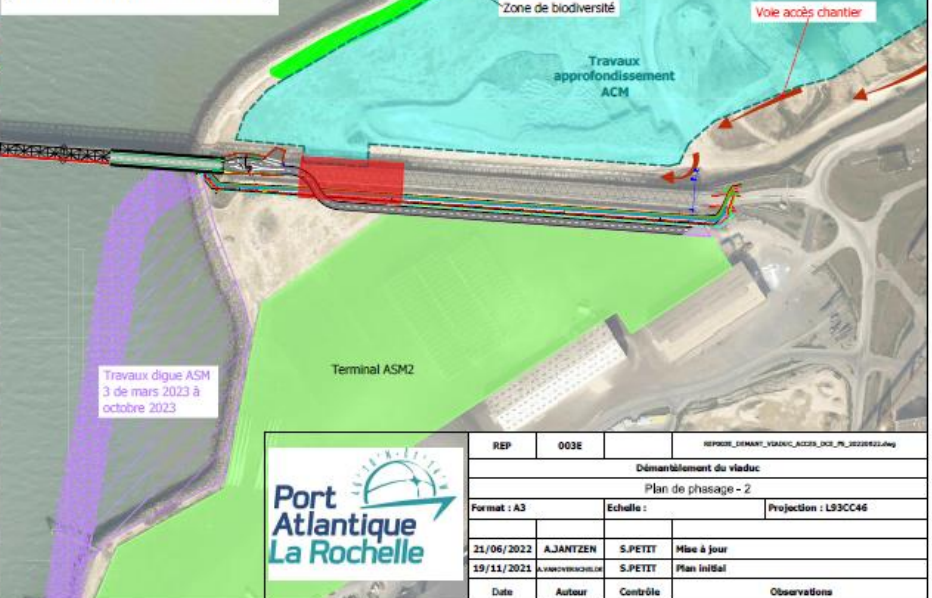
Phase 4



Phase 5 à partir de juillet 2023

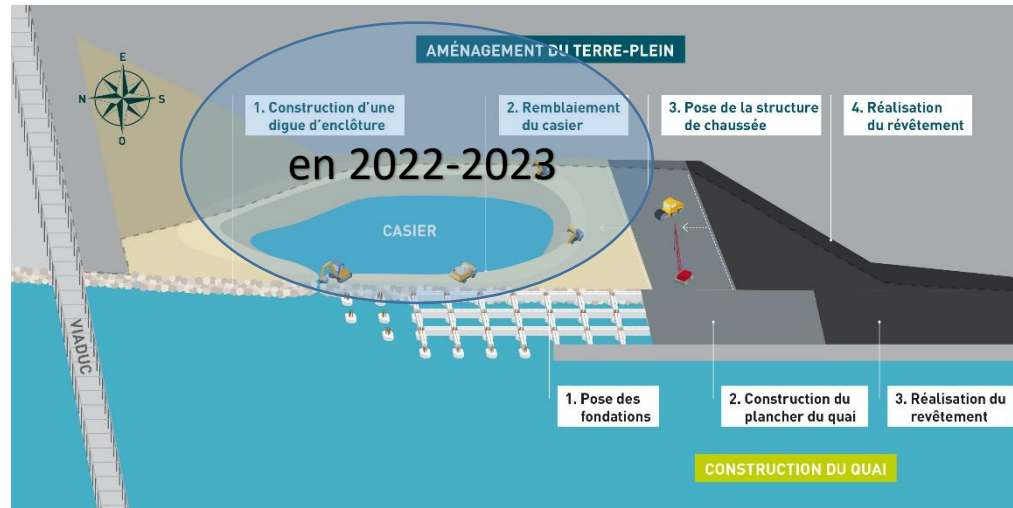


Situation après travaux



REP	003E	REPORTEUR_DEMANTEMENT_VIADUC_ACCESS_DOCK_N_0220232323040	
Démantèlement du viaduc			
Plan de phasage - 2			
Format : A3	Echelle :	Projection : L93CC46	
21/06/2022	A.JANTZEN	S.PETIT	Mise à jour
19/11/2021	A.LAMONDYERACHELLE	S.PETIT	Plan initial
Date	Auteur	Contrôle	Observations

Etat d'avancement : Aménagement de la plateforme de l'Anse Saint Marc 03



Opérations

- Purge 5 000 m³ de sédiments par la Cap d'Aunis, immersion au Lavardin, de novembre 2022 à mars 2023
- Réalisation de la digue et la plateforme
 - Notification du marché en septembre 2020
 - Démarrage des travaux mi-mars 2023
 - Fin des travaux décembre 2023

Enjeux environnementaux

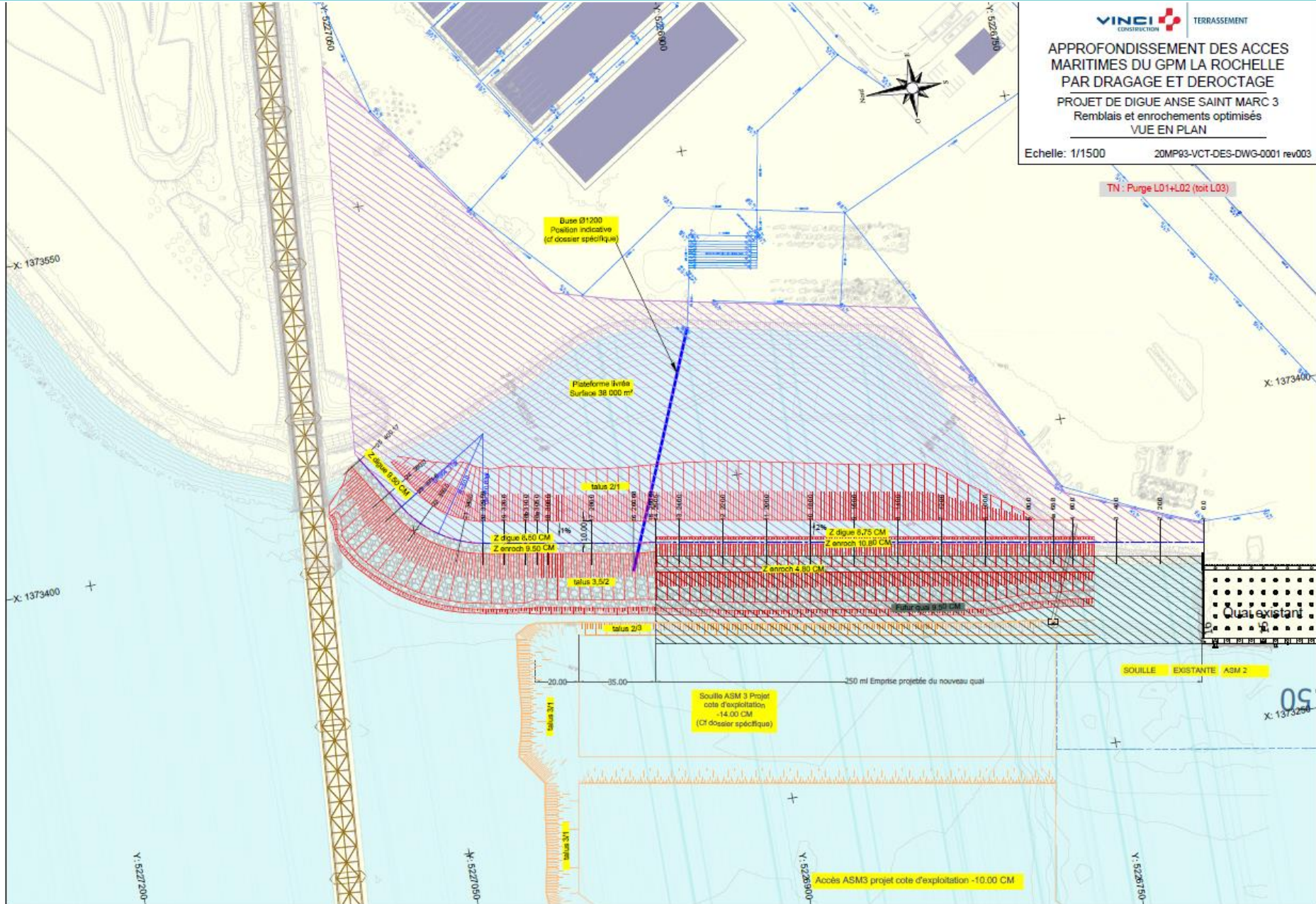
- Turbidité de l'eau
- Avifaune
- Espèces Exotiques Envahissantes
- Emissions de gaz à effet de serre
- Poussières

Focus sur l'opération de dragage préparatoire

- Purge de **5 000 m³** de sédiments par la **Cap d'Aunis** (< 120 000 m³ de sédiments autorisés au Lavardin)
- Immersion uniquement au **Lavardin** des sédiments dragués sur le secteur Anse Saint-Marc 03
- De **novembre 2022 à mars 2023** (sur période autorisée)
- Drague et PALR **certifiés ISM** (Code international de gestion de la sécurité) et **ISO14001** : procédure de gestion de pollution marine, des macrodéchets, ...
- **Traçabilité de l'opération** : suivi des volumes dragués et immergés, des points de clapage, bathymétrie avant/après



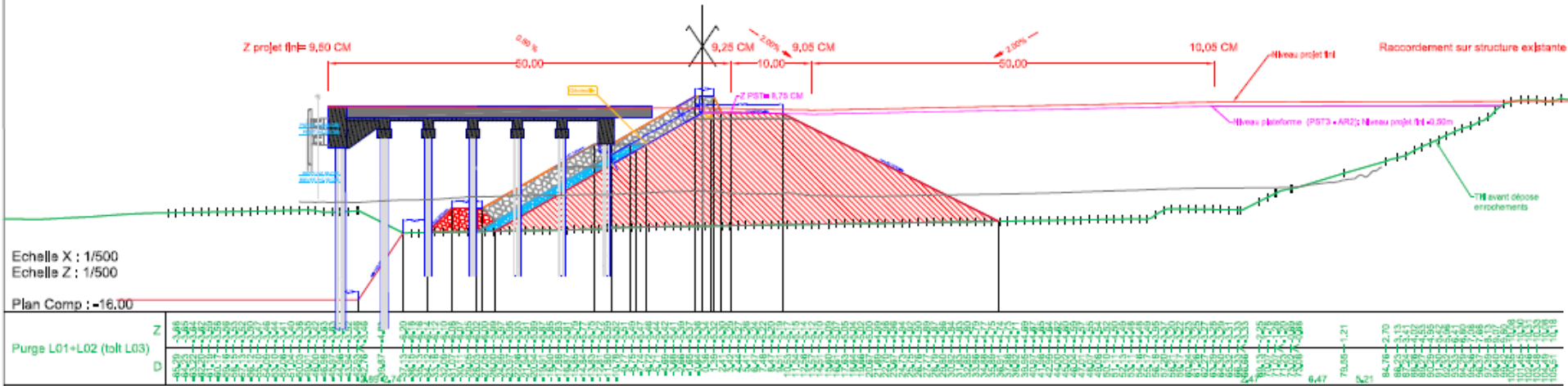
Etat d'avancement : Aménagement de la plateforme de l'Anse Saint Marc 03



Etat d'avancement : Aménagement de la plateforme de l'Anse Saint Marc 03

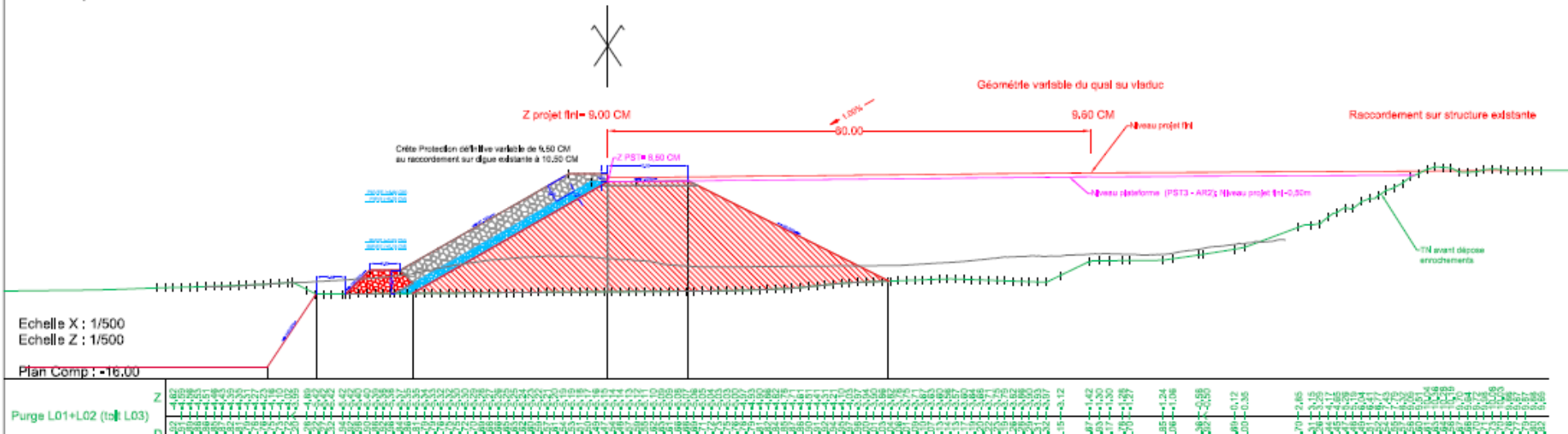
N° profil : 11
Pk : 200,00m
Z Tn : -5,35
Z Projet : 8,75

Zone de futur quai



N° profil : 16
Pk : 260,68m
Z Tn : -5,15
Z Projet : 8,5

Zone de futur quai au raccordement sur le viaduc



Questions ?

Bilan du suivi des mesures

« Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner »

Bilan du suivi des mesures « Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner »

Volet terrestre : mesures et études réalisées

- Création de 6,4 ha de **zone de compensation** et production des plans de gestion
- **Suivi ornithologique, herpétologique, des habitats et de la végétation** du projet
- Démarrage des mesures d'**effarouchage** sur les zones à aménager de La Repentie
- **Création d'un bassin de traitement des eaux pluviales** au sud-est de La Repentie
- **Plan de gestion** des sols pollués pour les travaux du Terminal de Chef de Baie 4
- **Bilan des Emissions de Gaz à Effet du Serre** du Port
- Etude de **bruit aérien**
- Etude et modélisation de la **qualité de l'air**



Herbe de La Pampa sur Chef de Baie (HA89)

Bilan du suivi des mesures « Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner »

Volet maritime : études réalisées

- **Suivi de la turbidité** en phase préparatoire des travaux de dragage et déroctage
- Etat initial de l'**ichtyofaune** sur les sites d'immersion du Lavardin et d'Antioche
- Etat initial **biosédimentaire** d'habitats dans les Pertuis Charentais
- Etude sur la **zone d'attente des navires**
- Etude de faisabilité d'**éradication de la crépidule**
- Etude de **bruit subaquatique**
- Doctorat : **projet Qualipertuis**



Positions des stations de mesure de la qualité des eaux de mer

Biodiversité terrestre

- Suivi de l'Odontite de Jaubert (ME1)
- Suivi des zones de compensation (MC2 et MC3)
- Suivi de l'efficacité des mesures d'effarouchement (MR3)
- Suivi des Espèces Exotiques Envahissantes (MR13)
- Mise en œuvre de la compensation des incidences sur les oiseaux nicheurs (MC4)

Cadre de vie, milieu humain

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (MR6)
- Réduction des incidences sur la circulation au sein et aux abords du Grand Port Maritime (report modal; MR7)
- Réduction des apports en matériaux d'emprunt et de ressources minérales (MR8)
- Réduction de l'incidence paysagère dans le port (MR9)

Milieu marin

- Réduction des incidences des rejets pluviaux sur la qualité des eaux marines
- Thèse Anodes (MA5)

Bilan du suivi des mesures « Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner »

Focus sur 4 mesures et études

- Mise en défens et gestion extensive de 1 000 m² de surface avec présence d'Odontite de Jaubert (ME1)
- Suivi de la zone de compensation de Chef de Baie (MC3)
- Etude de la zone à crépidules (MC1)
- Etude de la zone d'attente (MA4)

Mise en défens et gestion extensive de 1 000 m² de surface avec présence d'Odontite de Jaubert (ME1)

Localisation, balisage et protection pendant tout le chantier et après en phase d'exploitation

Suivi par un écologue depuis 2019

- cartographie annuelle ;
- densité du nombre de pieds .
- préconisations.

THEMA LOCALISATION DU SITE D'ÉTUDE



Résultats

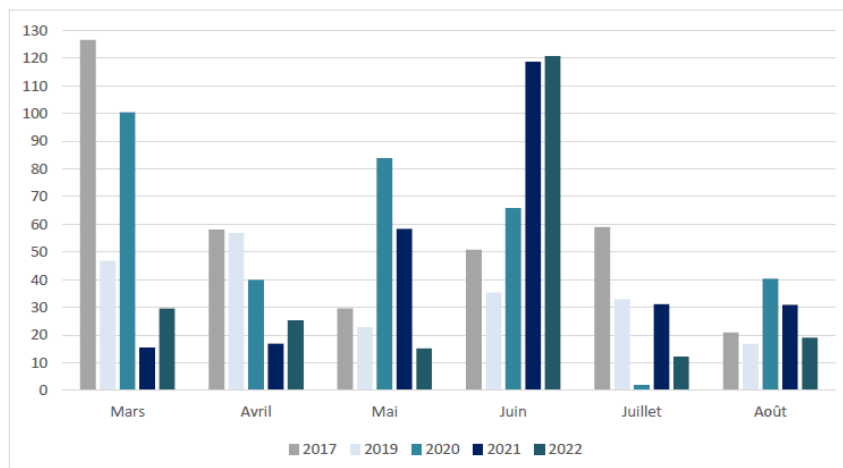
Date d'inventaire	09/2017	17/09/2019	27/08/2020	24/09/2021	09/09/2022
Nombre d'individus	300	141	335	0	0
Densité au m ² au sein de l'habitat friche	0,2 ²	0,11	0,27	0	0



Bilan du suivi des mesures « Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner »

Résultats 2022

- Forte dépendance aux conditions météorologiques et stationnelles
- En 2021 et 2022, printemps relativement secs et mois de juin relativement humide par rapport aux normales



Précipitations mensuelles (en mm) par année – La Rochelle

Echanges avec le CBN Sud Atlantique (points de vigilance)

- Risque de sous détection liée à une floraison précoce écarté
- Un éventuel déclin des graminées vivaces, sans lesquelles l'Odontite de Jaubert ne peut se développer

Préconisation :

- A ce jour, l'habitat reste propice donc simple poursuite du débroussaillage des ronciers en périphérie de la zone de développement de l'Odontite de Jaubert

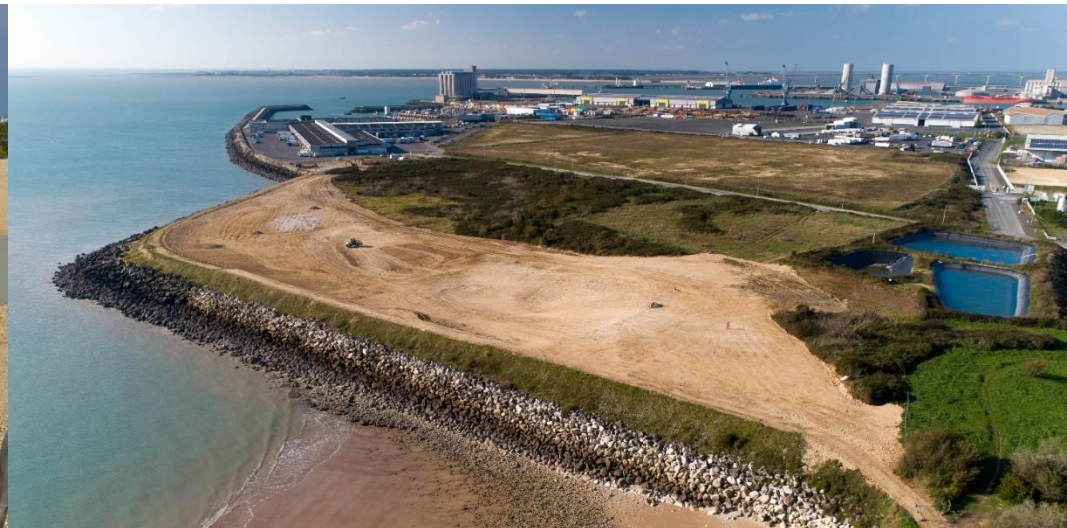
Zone de compensation de Chef de Baie (MC3)

Suivi par un écologue depuis 2020

- habitats / végétation, oiseaux nicheurs, reptiles

Résultats 2022

- **36 espèces d'oiseaux** observées (dont 12 nicheuses)
- Espèces ciblées par la compensation : **5 espèces nicheuses et 6 couples**



Suivi des objectifs de compensation des deux zones créées

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Objectifs de compensation sur 30 ans (en nombre de couples) pour les mesures MC2 et MC3	Cumul du nombre de couples nicheurs au sein des sites compensatoires en 2022	Degré d'atteinte des objectifs de compensation (par rapport à l'objectif maximal)
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	8	1	12,5%
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	2	0	0%
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	12	3	25%
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	5	1	20%
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	15	8	53,3%
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	5	0	0%
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	21	4 à 5	19% à 23,8%
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	1	6	600%
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	13	8	61,5%
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	7	8	114,3%

Contribution des mesures MC2 et MC3 à l'atteinte des objectifs de compensation pour l'avifaune

Etude de la zone à crépidules (MC1)

Etude de faisabilité pour la mise en place d'un plan d'éradication sur une zone de 16.1 ha.

- Levés au sonar bathymétrique
- Echantillonnage (40 stations)

Résultats:

- Pas de faciès acoustique caractéristique d'un banc de crépidules.
- Seulement quelques individus vivants observés dans les échantillons prélevés.

La zone pré-choisie ne s'avère pas adaptée.

Recherche d'une mesure de compensation alternative à la MC1



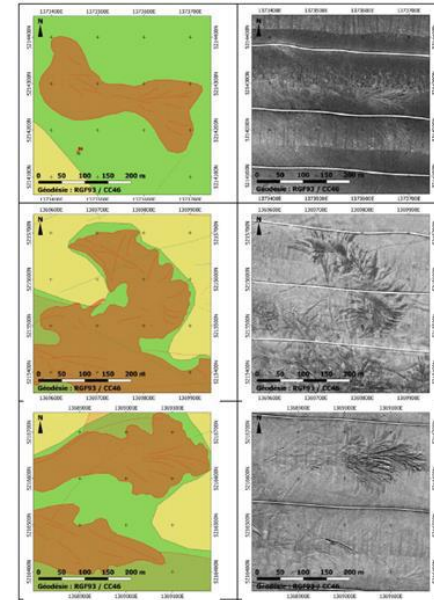
Qualité des fonds marins de la zone d'attente (MA4)

Etat initial : Evaluation de l'impact des usages de la zone d'attente

- Recueil de données et cartographie bio-sédimentaire, morpho-sédimentaire au SONAR et bathymétrie de la zone d'attente des navires
- Nombreuses traces imputables aux mouillages des navires et des traces de chaluts

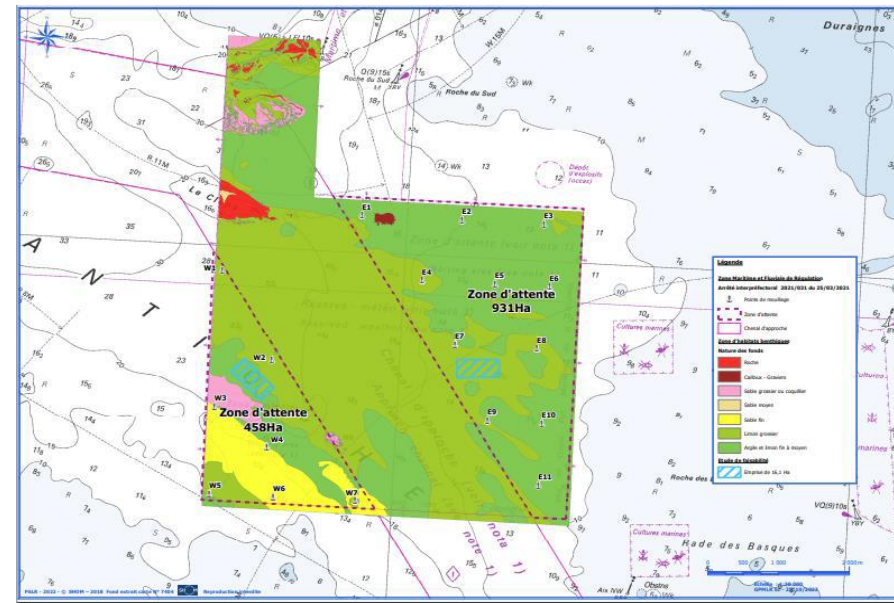
Résultats:

- Impact modéré sur les habitats avec une vigilance particulière cependant pour certaines espèces comme *Echinocardium cordatum*



Recherche d'une mesure de compensation alternative à la MC1

- Plusieurs pistes étudiées
- Réflexion en cours pour la mise en en jachère de sites d'ancrages sur la zone d'attente



Questions ?

Présentation de la plateforme SEAPOLAR

Accessible depuis le site [Internet du Port](#)

Questions et points divers

(dont sujets à traiter préférentiellement lors de la prochaine séance
et date prévisionnelle)